

# Le fonctionnement des CPAS doit-il être revu ?

La suppression des allocations d'insertion par le fédéral va alourdir la facture des Centres publics d'action sociale des grandes villes et des communes « pauvres ». Voici pourquoi.

**D**es présidents de CPAS qui tirent la sonnette d'alarme, ce n'est pas fréquent. La raison ? L'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier, de la suppression des allocations d'insertion. S'ils sont inquiets, c'est d'abord parce qu'ils vont devoir supporter l'impact financier d'une décision prise par le fédéral ; mais aussi parce qu'ils se posent des questions sur les paradoxes de la gestion publique de l'aide sociale en général.

Effet pervers de cette réforme voulue par le fédéral, la charge financière sera plus lourde pour les communes moins riches. Pourquoi ? Parce que les populations plus précaires résident plutôt dans des quartiers où les loyers sont moins élevés qu'ailleurs. Le terrain d'action d'un CPAS étant en effet le même que celui des limites géographiques d'une commune, certains proposent de réformer ces territoires afin de mieux répartir les efforts. Ce qui ne plaît évidemment pas aux CPAS plus riches...

**Faut-il réformer les CPAS ?** La réponse est « oui » et plusieurs projets existent tant au niveau fédéral que régional, mais le processus n'en est qu'à ses premiers balbutiements. *« Alors que la précarité augmente, que les besoins sociaux sont en progression, notamment par le fait d'une crise profonde, les CPAS, premiers acteurs de l'action sociale locale voient leurs moyens diminuer et sont même avilis par certains, écrit dans une carte blanche Bernard Antoine, le président du CPAS de Montigny-le-Tilleul. Faut-il que les*

*CPAS disparaissent pour forcer la prise de conscience de leur utilité ? Il faut oser le débat ! »*

**Quelles missions ?** Bernard Antoine estime que les CPAS sont à la croisée des chemins et qu'il faut réfléchir à une redéfinition claire de leurs missions. *« Si les CPAS sont localisés sur le territoire communal depuis des siècles et, de manière formelle depuis 1925, leur taille critique invite à la remise en question des territoires pertinents d'actions. De nouveaux modes de coopération doivent être tissés entre CPAS, entre administrations publiques mais aussi avec l'ensemble du secteur non marchand faisant de la mutualisation, une nouvelle intelligence administrative au service du bien public ».*

Son collègue de Liège, par ailleurs président de la Fédération wallonne des CPAS, pose la même question mais en des termes différents et dans une prise de position personnelle. *« Un CPAS logé ailleurs qu'au niveau communal, financé autrement, mais gardant bien entendu un ancrage local, commune par commune, ne serait-il pas plus juste et donc plus efficace ? »*, se demande Claude Emonts. En 2013, le CPAS de Liège accusait un déficit de 24,5 millions d'euros pour un budget de fonctionnement de 155 millions et 670 travailleurs. C'est la commune qui éponge la dette du CPAS.

**Fusionner, mutualiser ou regrouper ?** *« Alors que le gouvernement wallon reconnaît l'urgence d'une lutte efficace contre la pauvreté, il invite dans le même temps les communes et les CPAS qui le souhaitent à fusionner. Déraison*

et déconsidération », estime M. Antoine.

« Cette logique absurde consiste à faire payer aux communes pauvres ce que l'Etat fédéral – ou la Région – ne prend pas à sa charge, précise de son côté Claude Emonts. Qu'on nous détache et qu'on fasse comme en France où le RSA (revenu de solidarité active) est géré par le département. Avantage de la formule : l'assiette fiscale englobe les communes riches de l'agglomération qui, elles, ne font jamais beaucoup d'efforts ». Le président du CPAS de Liège n'est pas contre certaines intégrations techniques avec la commune à condition de maintenir les spécificités de chacun.

Pour Bernard Antoine, « les CPAS ont besoin d'un mandat clair, réfléchi, rémunéré et en cohérence avec l'ensemble des autres acteurs sociaux et publics pour relever les défis sociétaux... Les CPAS doivent renaître autrement, doivent imposer leur existence et prendre la place qu'il leur revient dans cette noble mission publique qu'est la prise en charge des plus fragilisés ».

**Le CPAS est-il autonome ?** Il l'est et fonctionne avec un conseil de CPAS indépendant dont les membres sont élus par le conseil communal. « Un certain nombre de bourgmestres ne supportent pas cette autonomie », précise le président du CPAS liégeois.

Pour son collègue de Montigny-le-Tilleul, « les CPAS restent attachés à un pouvoir communal qui est souvent

anachronique qui ne voit trop souvent en l'institution qu'un outil coûteux plutôt qu'un partenaire autonome et responsable, centré sur l'innovation sociale au service du bien-être général ». ■

PHILIPPE DE BOECK

## LES SCÉNARIOS

### Qu'est-ce qui pourrait les remplacer ?

**En Wallonie**, le ministre des Pouvoirs locaux Paul Furlan parle de fusion de CPAS au niveau d'un « bassin de vie » ou agglomération. A Liège, le bassin engloberait 25 communes. « On aurait alors un seul pouvoir financeur avec une mutualisation des moyens, précise Claude Emonts. On arriverait à quelque chose de plus juste au niveau fiscal ».

Dans sa déclaration de politique régionale, le gouvernement wallon a prévu la possibilité pour la Ville et le CPAS de fusionner. En clair, la commune absorberait le Centre public d'action sociale.

**Au niveau fédéral**, la déclaration de politique générale évoque la possibilité de réviser l'article de la loi sur l'autonomie du CPAS. Mais pour en faire quoi ? Mystère.

Si les deux projets sont concordants, la quasi-totalité des présidents de CPAS de Wallonie s'élève contre cette volonté d'après Claude Emonts.

PH.DB.